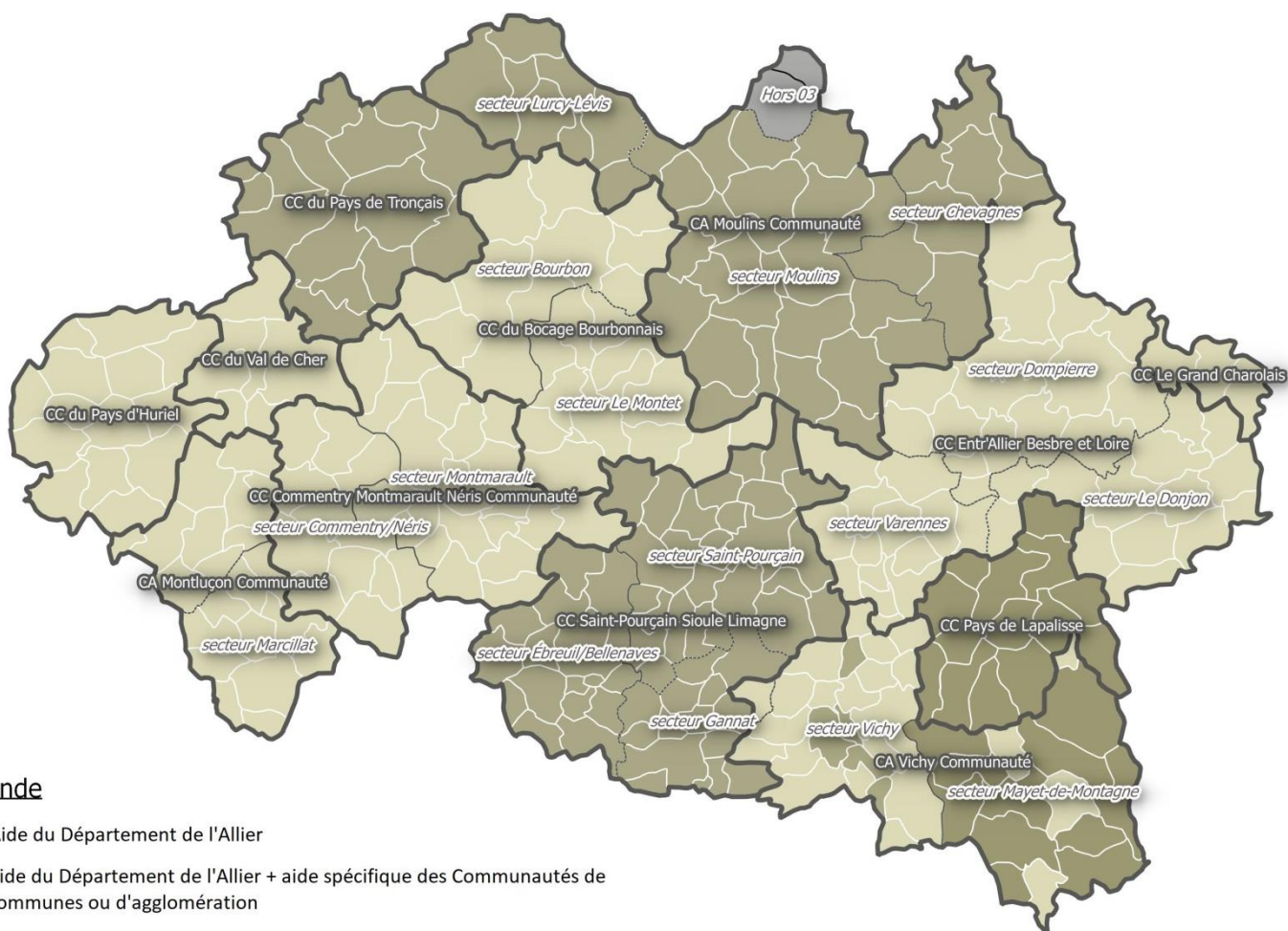


Aide à la sortie de vacance

Quelles sont les aides par territoire ?

Comment lire cette carte ?

Plus la couleur de votre commune sur la carte est foncée et plus vous pouvez obtenir d'aides.



Département de l'Allier : aide à la sortie de vacance

Le Département de l'Allier apporte une aide financière aux propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement, **vacant depuis plus d'un an**.

- **Comment bénéficier de cette aide ?**

- Il faut que le logement soit conventionné après travaux (cf. « les questions à se poser » p.2) ;
- Envisager des travaux subventionnables par l'Anah, dont le montant est supérieur à 15 000 € hors taxe.

- **Le montant de l'aide**

- **1 600 €** par logement ;
- Aide non cumulable avec l'aide forfaitaire « sortie de vacance » du programme « Lutte contre l'habitat indigne » du Département de l'Allier (cf. : « travaux de réhabilitation » p 14).

Les aides spécifiques des communes, Communautés de communes ou d'agglomération

Certaines communes, Communautés de communes ou d'agglomération (cf. tableaux ci-dessous) apportent une **aide pour faciliter la remise sur le marché de logements vacants**, dans le cadre d'un conventionnement avec travaux.

• Comment bénéficier de cette aide ?

Votre Communauté de communes ou d'agglomération	Durée minimale de la vacance	Conditions de localisation
Communauté d'agglomération Moulins Communauté		
Secteur Moulins	2 ans	Aucune
Ville de Moulins (secteur centre ville)	1 an	Secteur centre ville (CF. annexe p.44)
Secteur Lurcy-Lévis	2 ans	-
Secteur Chevagnes	2 ans	-
Communauté d'agglomération Vichy Communauté		
Secteur Vichy	2 ans	Uniquement sur les communes d'Abrest, Bellerive-sur-Allier, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Yorre et Vichy (cofinancement)
Secteur Mayet-de-Montagne	Aucune	Logements situés dans les secteurs à enjeux (cf. p.51)
Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne	2 ans	Logement vacant situés au-dessus d'un commerce
Communauté de communes Pays de Lapalisse	2 ans	Logements situés en centre-bourg
Communauté de communes du Pays de Tronçais	Aucune	Logements situés en centre-bourg

• Le montant de l'aide complémentaire

Votre Communauté de communes ou d'agglomération	Montant	Conditions particulières
Communauté d'agglomération Moulins Communauté		
Secteur Moulins	2 500 € par logement	Logement remis sur le marché après travaux financés par l'Anah
Ville de Moulins (secteur centre ville)	1 500 € par logement	
Secteur Lurcy-Lévis	2 500 € par logement	
Secteur Chevagnes	2 500 € par logement	
Communauté d'agglomération Vichy Communauté		
Secteur Vichy	3 000 € par logement	Cofinancement à parité par les communes et la Communauté d'agglomération
Secteur Mayet-de-Montagne	10% du montant hors taxe des travaux subventionnés dans la limite de 2 500 €	Non cumulable avec l'aide destinée aux travaux lourds p.12
Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne	20 % du montant des travaux hors taxe pris en compte par l'Anah	-
Communauté de communes Pays de Lapalisse	2 000 € par logement	-
Communauté de communes du Pays de Tronçais	20% du montant des travaux hors taxe dans la limite de 2 000 € par logement	-